

13. Endettement des administrations publiques

La dette publique représente l'encours des engagements des administrations dus à la nécessité de financer les déficits par l'emprunt. Malgré une augmentation des déficits dans beaucoup de pays depuis 2000, le niveau d'endettement en proportion du PIB a baissé dans nombre de pays entre 2000 et 2007 grâce à la croissance économique. Malheureusement, la crise économique récente a inversé la tendance. Les niveaux d'endettement ont fortement grimpé à cause d'une faible croissance du PIB et de déficits importants imputables à une diminution des recettes (conséquence d'allègements fiscaux destinés à stimuler l'économie ou d'un fléchissement de l'activité économique) et à un accroissement des sommes consacrées aux mesures de relance, aux transferts sociaux ou au sauvetage d'institutions financières. En résultat, le taux moyen de la dette publique dans les pays membres de l'OCDE est passé de 57 % du PIB en 2007 à 74 % en 2010.

Le Japon, l'Italie et la Grèce présentaient en 2010 les taux d'endettement en part du PIB les plus élevés, tandis que les plus faibles étaient enregistrés en Estonie et au Luxembourg. Certains pays de l'OCDE ont diminué leur dette publique entre 2000 et 2010 en réalisant des excédents budgétaires et en utilisant le surplus pour rembourser leur dette, ou bien parce que le taux de croissance de leur économie dépassait celui de leur dette. La Suède, par exemple, a réduit le poids de sa dette de 64 % du PIB en 2000 à 49 % en 2010. Le poids de la dette par habitant varie d'environ 2 550 USD en Estonie à environ 67 400 USD au Japon. Il a augmenté en moyenne de 39 % entre 2007 et 2010 dans les pays de l'OCDE. Cependant, la nature de la dette (type de détenteurs, calendrier de versement des intérêts, etc.) varie selon les pays. Au Japon, par exemple, la plus grande partie de la dette publique est détenue par des Japonais, ce qui réduit – pense-t-on – le risque de défaut de paiement (et donc les primes de risque). En 2009, les intérêts versés par les États ont représenté en moyenne 2.4 % du PIB (ou 5 % des dépenses des administrations publiques), en progression de 0.1 point de pourcentage par rapport à 2007.

Méthodologie et définitions

Les données sur la dette brute des administrations publiques et sur le PIB proviennent de la *Base de données des perspectives économiques de l'OCDE*, n° 89. Les estimations démographiques sont tirées des Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE.

La « dette brute des administrations publiques » renvoie aux engagements financiers des administrations impliquant le remboursement d'un capital et d'intérêts. Ces données ne se comparent pas toujours d'un pays à l'autre car les éléments de la dette sont définis ou traités différemment. Notamment, la partie provisionnée des pensions à verser aux fonctionnaires est incluse dans plusieurs pays de l'OCDE dont l'Australie et les États-Unis. L'endettement de ces pays est donc surestimé par rapport aux pays qui ont des engagements non provisionnés importants en matière de pensions, et qui ne sont pas consignés dans les principaux comptes du SCN de 1993, dans lequel il est recommandé de les inclure à titre d'aide-mémoire. Dans la plupart des pays, les données sur la dette brute utilisées pour ces calculs se rapportent aux engagements (à court et à long terme) de l'administration générale tels qu'ils sont définis dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Cette définition diffère de celle que l'on trouve dans le Traité de Maastricht et qui sert à évaluer la situation financière dans l'UE.

On considère ici la dette brute, de préférence à la dette nette, car il est difficile de faire une comparaison des actifs de l'État entre pays, et que c'est le choix qui s'impose dès lors que des intérêts sont versés en remboursement de la dette. Pour plus de détails, voir les « Sources et méthodes » des *Perspectives économiques de l'OCDE* (www.oecd.org/eco/sources-and-methods). Pour calculer la dette brute par habitant, on a divisé la dette brute corrigée de la PPA par la population totale. Les données démographiques non corrigées de 2009 ont été utilisées pour 2010.

Pour les versements d'intérêts, on s'est appuyé sur la définition retenue dans le SCN : selon les termes de l'instrument financier dont il a été convenu, l'intérêt renvoie à la somme que le débiteur est tenu de verser au créancier dans un délai donné sans diminution du capital mobilisé.

Lectures complémentaires

OCDE (2011), *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 89, juin 2011, Éditions OCDE, Paris.

Schick, A. (2009), « Budgeting for Fiscal Space », *OECD Journal of Budgeting*, vol. 9/2, Éditions OCDE, Paris.

Notes

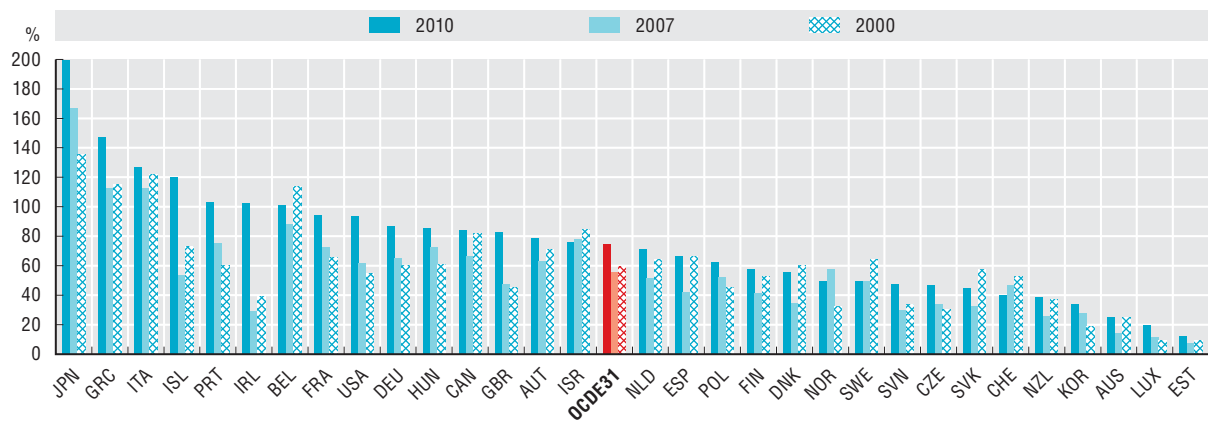
Données non disponibles pour le Chili, le Mexique et la Turquie. Les moyennes de l'OCDE n'ont pas été pondérées.

13.1 : Les données de la Slovaquie et de la République tchèque datent de 2001 et non de 2000. Pour des notes spécifiques par pays, voir StatLink.

13.3 : Les données pour l'Australie, la Corée, le Japon et la Nouvelle-Zélande concernent 2008 et non 2009.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

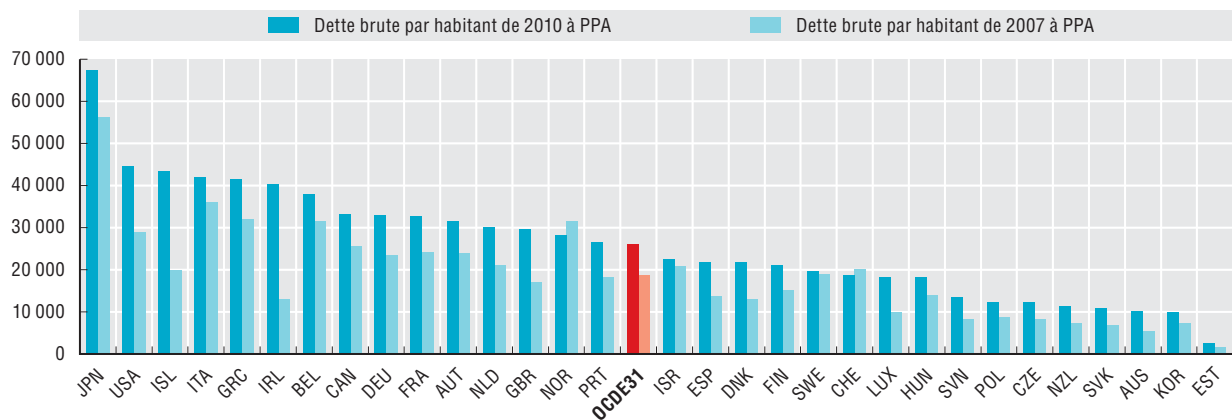
13.1 Dette brute des administrations publiques en pourcentage du PIB nominal (2000, 2007 et 2010)



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 89, juin 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573432>

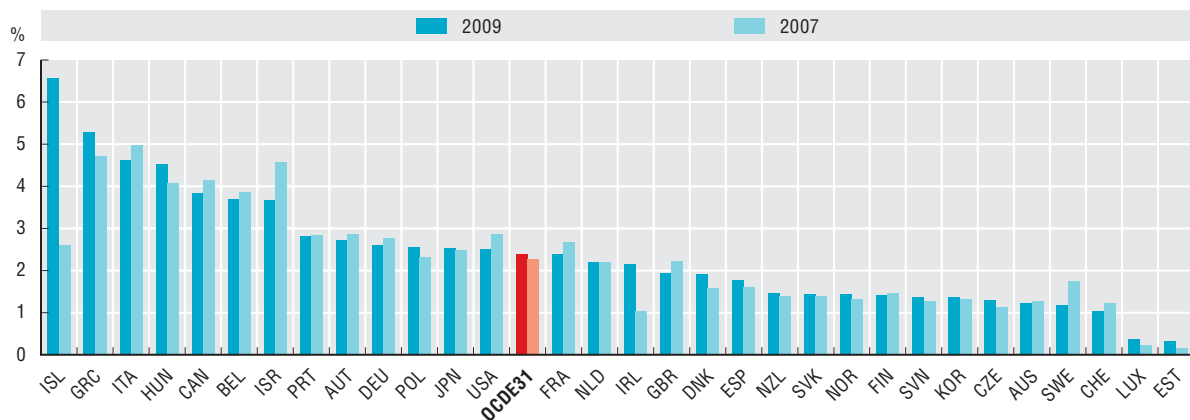
13.2 Dette publique brute par habitant (2007 et 2010)



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 89, juin 2011 ; Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE.

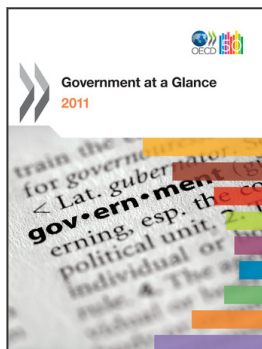
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573451>

13.3 Intérêts versés par les administrations publiques en pourcentage du PIB (2007 et 2009)



Source : Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573470>



Extrait de :
Government at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Endettement des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-19-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.